

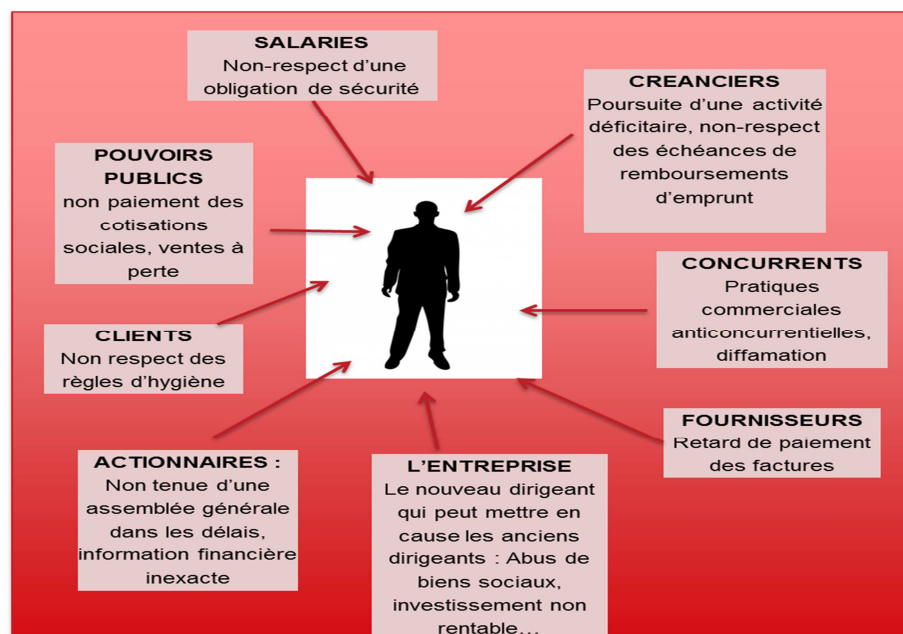
**PROPOSITION SPECIFIQUE CAE
RESPONSABILITE CIVILE MANDATAIRE SOCIAL
CABINET BOUVEAU OLIVIER / COPEA -CPE**

Notre offre RCMS a pour objet de couvrir les dirigeants de droit ou de fait pour les fautes commises dans la gestion, l'administration, la direction de la CAE.

QUELQUES EXEMPLES :

- La tenue irrégulière de la comptabilité,
- Les irrégularités commises dans la convocation, la tenue et la constatation des décisions d'assemblée
- Non souscription d'une assurance de garantie obligatoire qui a entraîné la non indemnisation d'un sinistre de Responsabilité,
- Acceptation de clauses de renonciation à recours qui empêche d'obtenir une indemnisation
- Discrimination à l'embauche
- Manque de vigilance en matière de sécurité
- Faute ayant contribué à l'insuffisance d'actifs

Qui peut mettre en cause le dirigeant ?



Le contrat RCMS prend en charge :

- Avance des Frais de défense au Civil et Pénal (Ainsi que les frais de constitution de caution)
- Règlement des **Conséquences pécuniaires** des réclamations au Civil exclusivement (dommages et intérêts)

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

- Le souscripteur du contrat doit être immatriculé en France,
 - La CAE doit avoir + de 2 ans d'ancienneté,
 - Avoir un chiffre d'affaires minimum de 50.000 €
-
- Déclaration RCMS

La société souscriptrice et ses filiales déclarent :

- Ne pas être cotées en bourse
- Ne pas avoir d'actifs en Amérique du Nord
- Avoir enregistré un résultat net et des capitaux propres consolidés positifs au cours des deux derniers exercices comptables
- Présenter des comptes annuels n'ayant pas fait l'objet de réserves émises par les Commissaires aux Comptes durant les deux derniers exercices comptables
- Ne pas avoir connaissance de Réclamation en cours, amiable ou judiciaire, introduite à l'encontre des Dirigeants du souscripteur, de ses filiales et/ou Participations, ou de Faute et/ou circonstances susceptibles de donner lieu à une Réclamation au titre d'un contrat Responsabilité des Dirigeants

Plafond des garanties par Période d'assurance

	300.000 €	500.000 €	800.000 €	1.000.000 €	2.000.000 €	2.500.00 €
Votre Choix						
Cotisation TTC	473,31 €	579,39 €	661 €	840,51 €	1.175,07 €	1.338,72€

garanties	Sous-limitations du plafond des garanties
frais de constitution de caution encourus dans le cadre de toute réclamation	10% du plafond de garantie avec un maximum de 125 000 Euros
fautes liées aux relations sociales dans l'entreprise	non sous limitée
frais de comparution	non sous limitée
frais de défense des réclamations conjointes	non sous limitée
frais engagés suite à une atteinte à la réputation	10% du plafond de garantie avec un maximum de 50 000 Euros
frais de soutien psychologique	10% du plafond de garantie avec un maximum de 50 000 Euros
frais de défense dans le cadre d'une procédure d'extradition	non sous limitée
frais de défense exposés en situation d'urgence	10% du plafond de garantie avec un maximum de 375 000 Euros
frais de défense engagés par l'assuré dans le cadre de toute enquête et poursuite administrative	non sous limitée
prise en charge des frais liés à la privation d'actifs des dirigeants	10% du plafond de garantie avec un maximum de 50 000 Euros
frais en cas d'examen de sa situation fiscale personnelle	5 000 Euros
frais de la prestation de consultants en gestion de crise	50 000 Euros
frais de défense liés à une atteinte à l'environnement	non sous limitée
à la société souscriptrice dans le cadre des réclamations relatives à une faute non séparable	Non sous limitée